Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212201289-20251201-DELIB_2025_52-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 25 novembre 2025

Date de convocation
18 novembre 2025

Date d'affichage
18 novembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. BERT, R. BIHAN, C. DALLONGEVILLE, M.L. PÉRENNES, S. THEPAUT, A. NOT, V. BRICET, P. NOT, P. LE CORRE
Absents excusés :
Absents non excusés : C. PINSON

Secrétaire de séance : C. DALLONGEVILLE

N° 2025-52

Décision modificative n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaires et comptable M57,

Vu la délibération relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'augmenter les crédits du chapitre 012 correspondant aux frais de personnel. Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'augmenter les crédits de l'article 6541 « Créances admises en non valeurs » en déplaçant 500 € de l'article 6542 « créances éteintes » et 652.15€ de l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privée ».

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
012	6218	Autre personnel extérieur	+15000 €	
011	62878	Remboursement de frais à des tiers	-11392.30 €	
011	617	Etudes et recherches	-3607.70 €	

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212201289-20251201-DELIB_2025_52-DE

65	6541	Créances admises en non valeurs	+ 1 152.15 €	
65	6542	Créances éteintes	-500€	
65	65748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privée	-652.15€	
		Total	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2025.

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marjorie BERT

